

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 25 août 2020 à 19 h 00, et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par arrêté ministériel. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 699-08-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 700-08-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020 et de la séance spéciale tenue le 30 juin 2020
4. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 22 juin 2020 et de la séance du comité administratif tenue le 18 août 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020
6. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

11. Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) RAIM / MRC Les Moulins, pour les frais administratifs du régime de retraite de 2019
12. Mandat de stratégie de communication dans le cadre de la consultation publique du projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et transfert budgétaire
13. Mandat – Mise à niveau informatique et plateforme de partage de documents et transfert budgétaire
14. Permanence de monsieur Max Lino, conseiller en financement d'entreprises
15. Préavis de l'entreprise Madaké Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
16. Préavis de l'entreprise Wings Consulting afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
17. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Hydrogenium Inc.
18. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Développement numérique Rubberduck
19. Autorisation à déposer une demande de soutien financier à Desjardins Entreprises pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale
20. Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale
21. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-27 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
22. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-28 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
23. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-29 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
24. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-31 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
25. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-32 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

26. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-01 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
27. Autorisation de prolongation de délai pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie aux organismes Uniatox, Aminate, Maison des Jeunes la Barak de Mascouche, Parenfants de Mascouche, Fondation Dyson Moore/Jardins Moore et la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) (au 31 décembre 2020)
28. Autorisation de paiement des troisièmes versements aux organismes Uniatox, Parenfants de Mascouche et Maison des Jeunes la Barak de Mascouche dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie
29. Autorisation de paiement du deuxième versement à la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie
30. Adhésion 2020-2021 de la MRC Les Moulins à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)
31. Autorisation de signature – Entente entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la MRC Les Moulins relativement à l'établissement et exploitation d'un bureau d'information touristique
32. Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
33. Nomination d'un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins à la Corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne
34. Participation de la MRC Les Moulins au conseil de gouvernance du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL)
35. Adoption de l'image de marque actualisée de la MRC Les Moulins
36. Adoption d'une nétiquette pour les pages Facebook de la MRC Les Moulins
37. Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé agence marketing - Mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré (Premier versement)
38. Autorisation de paiement à l'entreprise Voyou – Mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins (deuxième versement)
39. Autorisation de paiement à l'organisme Abrinord – Contribution de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins » (3<sup>e</sup> versement)
40. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2020 (Premier et deuxième versements)

41. Mandat pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans les cours d'eau CE024-CE025 dans le secteur de Mascouche Heights
42. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
43. Autorisation de paiement à l'entreprise Englobe Corp. – Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche (deuxième versement)
44. Prolongation du mandat au Groupe Deveau Avocats dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine
45. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre du dossier 426 936 – Demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'élargissement de la route 337 (entre les rues Rodrigue et Guillemette à Terrebonne) et l'aménagement d'un bassin de rétention permettant la gestion des eaux pluviales
46. Autorisation de paiement – Élaboration du microsite sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
47. Examen et approbation du règlement numéro 1001-306 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les zones et les usages selon les secteurs assujettis au règlement numéro 1010 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et y prévoir des dispositions particulières
48. Examen et approbation du règlement numéro 1001-309 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux entrées charretières et aux aires de stationnement pour l'usage "unifamiliale" de la classe A du groupe habitation dans la zone 9364-35 (Jardins Angora)
49. Examen et approbation du règlement numéro 1001-310 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-22 et d'y autoriser les usages "multifamiliale 2 logements", "multifamiliale 3 logements" et "multifamiliale 4 à 6 logements" en projet intégré
50. Examen et approbation du règlement numéro 1001-311 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8967-07 et 8868-70 à même une partie de la zone 8868-61 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 8868-70 (boulevard Laurier)
51. Examen et approbation du règlement numéro 1088-8 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction 1088 afin d'ajuster les normes minimales de construction durable
52. Approbation du budget 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (planification annuelle)

53. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2020-2021 (priorisation)
54. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 20 août 2020
55. Autres sujets
56. Période de questions
57. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 701-08-20 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020 et de la séance spéciale tenue le 30 juin 2020

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 juin 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 702-08-20 Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 22 juin 2020 et de la séance du comité administratif tenue le 18 août 2020

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 22 juin 2020, soit et est accepté pour dépôt.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 18 août 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 703-08-20 Liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020 au montant de 115 209,54\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Août 2020 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-115 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 488,25\$ (divers postes budgétaires), pour le mois d'août 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 704-08-20 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2020, pour un montant de 2 093 819,62\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juin 2020* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2020 pour un montant de 300 544,31\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juillet 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-116 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 26 032,23\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juin 2020, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-117 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 13 695,60\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juillet 2020, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 705-08-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juillet – Août 2020* »).

ADOPTÉE

12 706-08-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite aux rencontres, le 16 juin 2020 et le 25 août 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de ces rencontres;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux rencontres dudit comité, le 16 juin 2020 et le 25 août 2020, soient et sont reçus par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors desdites rencontres, soient et sont acceptées pour dépôt.

ADOPTÉE

12 707-08-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 18 août 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 18 août 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 708-08-20 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 25 août 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 25 août 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 709-08-20 Autorisation de paiement à SSQ, Société d'assurance-vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) RAIM / MRC Les Moulins, pour les frais administratifs du régime de retraite de 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser la caisse du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM/MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2019 ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 14 juillet 2020 transmise par madame Joannie Paquette, chef de division, régimes de retraite, au montant de 35 894,95\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à SSQ Société d'assurance-Vie, Régime complémentaire de retraite (RCR) des employé(es) de la RAIM et MRC Les Moulins, un montant de 35 894,95\$, excluant les taxes, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins relativement aux dépenses relatives aux frais administratifs du régime de retraite de 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-117 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 35 894,95\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 710-08-20

Mandat de stratégie de communication dans le cadre de la consultation publique du projet de Plan stratégique de développement (PSD) de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT qu'à la séance du 17 juin 2020 de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), cette dernière a donné son accord pour qu'un mandat soit octroyé à une firme de services-conseils spécialisée dans les dossiers d'affaires publiques, afin d'assister les élus de la couronne Nord dans le cadre de la démarche de consultation publique, prévue à l'automne 2020, sur le projet de Plan stratégique de développement des transports collectifs de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 3 juillet 2020 de la firme Paradigme Stratégies au montant forfaitaire de 16 000 \$, excluant les taxes, pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre l'octroi de ce mandat, il y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Paradigme Stratégies afin d'assister les élus de la couronne Nord dans le cadre de la démarche de consultation publique, prévue à l'automne 2020, sur le projet de Plan stratégique de développement des transports collectifs de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le tout, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), et ce, pour un montant forfaitaire de 16 000,00\$, excluant les taxes, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à la firme Paradigme Stratégies, d'un montant de 4 000,00\$, et ce, dès l'octroi du présent mandat et autorise le paiement du solde du présent mandat au fur et à mesure de son état d'avancement.



QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le transfert budgétaire suivant soit autorisé:

De 16 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » vers le poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-118 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 16 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 711-08-20

Mandat – Mise à niveau informatique et plateforme de partage de documents et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à une mise à niveau informatique et au développement d'une plateforme de partage de documents;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 29 juillet 2020, pour un montant de 6 173,97\$, excluant les taxes, pour la mise à niveau informatique;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 24 août 2020, pour un montant de 1 150,00\$, excluant les taxes, pour le développement d'une plateforme de partage de documents;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre l'acquisition des équipements susmentionnés, il y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les soumissions de l'entreprise informatique Amérix, datées du 29 juillet 2020 et du 24 août 2020, pour un montant total de 7 323,97\$, excluant les taxes, pour la mise à niveau informatique et le développement d'une plateforme de partage de documents, auxquelles s'ajoute un taux horaire de 110,00\$, si le temps d'installation réel excède le temps d'installation estimé.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise Informatique Amérix, des montants susmentionnés lorsque les travaux auront été effectués.

QUE le transfert budgétaire suivant soit autorisé:

De 8 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » vers le poste budgétaire 2190-524 « *Équipement informatique* ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-119 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 7 323,97\$, excluant les taxes, plus un taux horaire de 110,00\$ uniquement si requis, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 712-08-20 Permanence de monsieur Max Lino, conseiller en financement d'entreprises

CONSIDÉRANT QUE monsieur Max Lino, conseiller en financement d'entreprises, a terminé sa période de probation le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de monsieur Max Lino conseiller en financement d'entreprises, soit et est acceptée à compter du 3 août 2020.

ADOPTÉE

12 713-08-20 Préavis de l'entreprise Madaké Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 907-04-19 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Madaké Inc.;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 29 juillet 2020 de l'entreprise Madaké Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Madaké Inc., dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 29 juillet 2020 de l'entreprise Madaké Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

ADOPTÉE

12 714-08-20 Préavis de l'entreprise Wings Consulting afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 908-04-19 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Wings Consulting;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 2 juillet 2020 de l'entreprise Wings Consulting, informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Wings Consulting., dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 30 avril 2020 de l'entreprise Wings Consulting informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

ADOPTÉE

12 715-08-20 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Hydrogenium Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Hydrogenium Inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Hydrogenium Inc.

ADOPTÉE

12 716-08-20 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Développement numérique Rubberduck

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Développement numérique Rubberduck;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Développement numérique Rubberduck.

ADOPTÉE

12 717-08-20 Autorisation à déposer une demande de soutien financier à Desjardins Entreprises pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent déposer une demande de soutien financier à Desjardins Entreprises pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier à Desjardins Entreprises, au montant de 120 000,00\$ par année pour une période de trois (3) ans, et ce, pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier à Desjardins Entreprises pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale mentionnée précédemment, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 718-08-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent déposer une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM), au montant de 500 000,00\$ pour une période de trois (3) ans, et ce, pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM) pour le financement de la phase 2 de InnoHub La Centrale, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 719-08-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-27 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-08-27 du compte rendu de sa rencontre du 10 août 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques - Coaching;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-27 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de services professionnels, scientifiques et techniques - Coaching.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-120 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 720-08-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-28 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-08-28 du compte rendu de sa rencontre du 10 août 2020, l'octroi d'un prêt de 46 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de transport par camion;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 46 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-28 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de service de transport par camion.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 46 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 46 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 46 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-121 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 721-08-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-29 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-08-29 du compte rendu de sa rencontre du 10 août 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de fabrication – Manufacturier de contrôleurs et machines pour soudure;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-29 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de fabrication – Manufacturier de contrôleurs et machines pour soudure.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-122 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 722-08-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-31 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-08-31 du compte rendu de sa rencontre du 10 août 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'agence de voyages;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-31 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise d'agence de voyages.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-123 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 723-08-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-32 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-08-32 du compte rendu de sa rencontre du 10 août 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de construction;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-08-32 du compte rendu de la rencontre du 10 août 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de construction.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.



QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-124 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 724-08-20

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-01 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20 et 12 653-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 200 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-01 du comité d'investissement commun (CIC), pour un dossier de croissance d'une entreprise œuvrant principalement dans la conception et la fabrication d'une gamme complète de sectionneurs conçus selon les normes de l'industrie énergétique;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 200 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-01 du comité d'investissement commun (CIC) pour un dossier de financement pour la croissance d'une entreprise œuvrant principalement dans la conception et la fabrication d'une gamme complète de sectionneurs conçus selon les normes de l'industrie énergétique et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 200 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-125 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 725-08-20

Autorisation de prolongation de délai pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre du 3e appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie aux organismes Uniatox, Aminate, Maison des Jeunes la Barak de Mascouche, Parenfants de Mascouche, Fondation Dyson Moore/Jardins Moore et la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) (au 31 décembre 2020)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 744-01-19, 12 043-06-19 et 12 213-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi de subventions relativement aux projets des organismes Uniatox, Aminate, Maison des Jeunes la Barak de Mascouche, Parenfants de Mascouche, Fondation Dyson Moore/Jardins Moore et la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM);

CONSIDÉRANT QUE le délai pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie est expiré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite prolonger le délai pour la remise des rapports finaux susmentionnés;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise une prolongation de délai pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie aux organismes Uniatox, Aminate, Maison des Jeunes la Barak de Mascouche, Parenfants de Mascouche, Fondation Dyson Moore/Jardins Moore et la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

12 726-08-20

Autorisation de paiement des troisièmes versements aux organismes Uniatox, Parenfants de Mascouche et Maison des Jeunes la Barak de Mascouche dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 744-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi de subventions relativement à certains projets, notamment ceux des organismes Uniatox, Parenfants de Mascouche et Maison des Jeunes la Barak de Mascouche, dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 725-08-20, le conseil de la MRC Les Moulins a prolongé le délai pour la remise des rapports finaux de projets dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser, sur dépôt du rapport final, le versement final des subventions aux organismes susmentionnés;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise, sur dépôt du rapport final, le versement final des subventions aux organismes Uniatox, Parenfants de Mascouche et Maison des Jeunes la Barak de Mascouche dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, aux montants respectifs de 4 725,50\$, 2 500,00\$ et 2 008,00\$.

ADOPTÉE

12 727-08-20

Autorisation de paiement du deuxième versement à la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 213-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi d'une subvention relativement au projet de la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM), dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser, sur dépôt du rapport intermédiaire, le deuxième versement de la subvention susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise, sur dépôt du rapport intermédiaire, le deuxième versement de la subvention à la Société de développement et d'animation Mascouche (SODAM) dans le cadre du 3<sup>e</sup> appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, au montant de 11 200,00\$.

ADOPTÉE

12 728-08-20

Adhésion 2020-2021 de la MRC Les Moulins à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de renouveler l'adhésion à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l'année 2020-2021 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle l'adhésion à l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour l'année 2020-2021 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la cotisation annuelle, au montant 995,00\$, excluant les taxes, en paiement de l'adhésion multimembres pour les personnes suivantes : messieurs Claude Robichaud, Pierre Daviault, Max Lino, Danny Beausoleil, Hamid El Arch et mesdames Chantale Cayer, Sara Jarnier et Corinne Gendron.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-126 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 995,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 729-08-20

Autorisation de signature – Entente entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la MRC Les Moulins relativement à l'établissement et exploitation d'un bureau d'information touristique

CONSIDÉRANT QUE la MRC se compose de seulement deux (2) villes, soit la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE les villes possèdent chacune la compétence en matière de développement économique local et pour faire de la promotion touristique, par elles-mêmes ou par l'entremise d'un organisme constitué à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE les villes possèdent aussi la compétence, à titre de municipalité locale, pour établir et exploiter un bureau d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède aussi une compétence dans le domaine du développement économique local et régional, de même que pour faire de la promotion touristique;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 11 215-02-18, la MRC a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration subséquente de Tourisme des Moulins, organisme sans but lucratif qui organisait et gérait la promotion touristique sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les villes souhaitent que la MRC prenne en charge le développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle gouvernance vise à favoriser une plus grande efficacité et synergie nécessaires à un développement touristique harmonieux des deux Villes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les villes désirent chacune poursuivre des initiatives locales quant à des projets touristiques;

CONSIDÉRANT QUE les villes souhaitent que la MRC prennent en charge la promotion des attraits et des événements qui ont un rayonnement régional et s'occupe des campagnes promotionnelles régionales en tourisme;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser son mandat et pour poursuivre les activités de Tourisme des Moulins, la MRC exploite un bureau d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE les villes souhaitent déléguer à la MRC la compétence pour établir et exploiter les bureaux d'information touristique de même que des kiosques d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE les villes souhaitaient également la création d'un comité de coordination touristique MRC-Villes pour favoriser une cohérence et une synergie quant aux projets touristiques, lequel a été créé par l'adoption de la résolution numéro 11 903-04-19 de la MRC dont copie est jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les modalités et le fonctionnement de ce comité et de mieux définir les mandats des villes et de la MRC;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la signature de l'entente entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la MRC Les Moulins relativement à l'établissement et exploitation d'un bureau d'information touristique.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la MRC Les Moulins relativement à l'établissement et exploitation d'un bureau d'information touristique.

ADOPTÉE

12 730-08-20

Nominations au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un (1) représentant en provenance du secteur « Agrotourisme » en remplacement de monsieur Normand Ouimet qui n'est plus disponible;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer un (1) représentant en provenance du secteur « *Culture* » en remplacement de Madame Evelyne Robert qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Eric Boucher soit et est nommé représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de monsieur Normand Ouimet pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2020.

QUE monsieur Louis-Philippe Lemay soit et est nommé, afin d'être représentant au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins en remplacement de madame Evelyne Robert pour compléter la durée du mandat se terminant le 31 décembre 2021.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Normand Ouimet pour son implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

QUE les membres du conseil remercient madame Evelyne Robert pour son implication au sein du Comité consultatif touristique (CCT).

ADOPTÉE

12 731-08-20

Nomination d'un (e) représentant (e) de la MRC Les Moulins à la Corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une représentante de la MRC Les Moulins à la corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Corinne Gendron soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à la Corporation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

12 732-08-20

Participation de la MRC Les Moulins au conseil de gouvernance du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL)

CONSIDÉRANT la place occupée par la MRC Les Moulins dans la démographie et l'économie régionale;

CONSIDÉRANT les perspectives de croissance de la MRC Les Moulins, notamment chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le développement de l'enseignement supérieur figure parmi les axes du plan stratégique 2020 - 2024 de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE des intervenants du territoire de la MRC Les Moulins ont participé, dès leur amorce, aux travaux portant sur la présence universitaire dans Lanaudière, lesquels ont mené à la mise en place du Centre régional universitaire de Lanaudière (CRUL);

CONSIDÉRANT la mission du CRUL portant sur l'amélioration de la desserte universitaire dans l'ensemble de la région Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins signifie au CRUL son offre de participer à son conseil de gouvernance, qu'un siège statutaire lui soit réservé et que, le cas échéant, le directeur général de la MRC Les Moulins y soit nommé à titre de délégué.

ADOPTÉE

12 733-08-20 Adoption de l'image de marque actualisée de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite actualiser l'image de marque de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve et adopte l'image de marque actualisée de la MRC Les Moulins et retient le principe des déclinaisons de ladite image de marque actualisée en fonction de ses principales compétences bien que ces déclinaisons seront parachevées suite à une consultation à l'interne et au sein des comités.

ADOPTÉE

12 734-08-20 Adoption d'une nétiquette pour les pages Facebook de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nétiquette pour les pages de Facebook et de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil approuvent et adoptent la nétiquette pour les pages Facebook de la MRC Les Moulins, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 735-08-20 Autorisation de paiement à l'entreprise Tollé Agence Marketing - Mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré (Premier versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 688-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Tollé Agence Marketing, pour un montant total 58 867,20\$, incluant les taxes, pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Tollé Agence Marketing, numéro DV4621, datée du 15 juillet 2020, au montant de 10 240,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement, à l'entreprise Tollé Agence Marketing, d'un montant de 10 240,00\$, excluant les taxes, équivalent à l'état d'avancement du mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-111 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 688-06-20.

ADOPTÉE

12 736-08-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Voyou – Mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 542-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Voyou, pour un montant total 19 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Voyou, numéro FP-7543, datée du 13 juillet 2020, au montant de 3 425,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Voyou, numéro FS-2804, datée du 16 juillet 2020, au montant de 1 400,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant total de 4 825,00,00\$, excluant les taxes, à la l'entreprise Voyou, conformément au total des deux (2) factures mentionnées dans le préambule de la présente résolution et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour la réalisation d'une image de marque pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-55 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 542-04-20.

ADOPTÉE

12 737-08-20

Autorisation de paiement à l'organisme Abrinord – Contribution de la MRC Les Moulins dans le cadre de l'Entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins » (3e versement)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) a accordé à l'UQAM un financement de 1 495 000,00\$ pour réaliser le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 487-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé qu'une contribution financière de 21 400,00\$ soit répartie sur une période de quatre (4) ans conformément à l'article 6.1 de la convention et que la somme annuelle soit prélevée à même le Fonds de développement des territoires (FDT);

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 6 063,50\$ (3<sup>e</sup> versement) à l'organisme ABRINORD, le tout dans le cadre de l'entente de partenariat relative au « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2610-418 « *Honoraires professionnels* » le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-3 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 12 389-01-20 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2020.

ADOPTÉE

12 738-08-20

Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2020 (Premier et deuxième versements)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 315-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'offre de service du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2020 et a accepté de s'engager à verser une somme de 17 640,00\$ selon les modalités suivantes : 1<sup>er</sup> versement (40%) le 1<sup>er</sup> avril 2020, 2<sup>e</sup> versement (35%) le 15 juillet 2020 et 3<sup>e</sup> versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT la facture numéro 281, datée du 1<sup>er</sup> mai 2020 transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 7 056,00\$ représentant le premier versement;

CONSIDÉRANT la facture numéro 285, datée du 15 juillet 2020, transmise par COBAMIL à la MRC Les Moulins, au montant de 6 174,00\$ représentant le deuxième versement;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser le premier versement représentant 40% du montant de 17 640,00\$, soit la somme de 7 056,00\$ à COBAMIL relativement au programme d'échantillonnage 2020.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser le deuxième versement représentant 35% du montant de 17 640,00\$, soit la somme de 6 174,00\$ à COBAMIL relativement au programme d'échantillonnage 2020.



QUE la somme de 13 230,00\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-303 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 315-11-19.

ADOPTÉE

12 739-08-20 Mandat pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans les cours d'eau CE024-CE025 dans le secteur de Mascouche Heights

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux de retrait d'obstruction sur les cours d'eau CE024-CE025 dans le secteur de Mascouche Heights, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Arboplus Inc, datée du 10 août 2020, au montant de 16 450,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Arboplus Inc., datée du 10 août 2020, au montant de 16 450,00\$, excluant les taxes, pour des travaux de retrait d'obstruction sur les cours d'eau CE024-CE025 dans le secteur de Mascouche Heights, à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-127 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 16 450,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* » soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 740-08-20 Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF2000224 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 1 003,16\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 1 003,16\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux exécutés par l'entreprise Alide Bergeron & Fils sous la surveillance de la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF2000224 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* » les certificats de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 741-08-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Englobe Corp. – Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche (deuxième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 311-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Englobe Corp. pour un montant de 45 875,03\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 25 août 2020 ;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Englobe Corp., datée du 11 août 2020, au montant de 6 082,00\$, excluant les taxes et équivalent à l'état d'avancement du dudit mandat;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 6 082,00\$, excluant les taxes, à la firme Englobe Corp., conformément à la facture datée du 11 août 2020 et équivalent à l'état d'avancement du mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-201 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 311-11-19.

ADOPTÉE

12 742-08-20

Prolongation du mandat au Groupe Deveau Avocats dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 048-10-17, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Groupe Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine ;

CONSIDÉRANT QUE par le résolution numéro 11 638-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a prolongé le mandat de la firme Groupe Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Groupe Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Groupe Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine jusqu'à concurrence de 15 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-128 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 743-08-20

Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre du dossier 426 936 – Demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'élargissement de la route 337 (entre les rues Rodrigue et Guillemette à Terrebonne) et l'aménagement d'un bassin de rétention permettant la gestion des eaux pluviales

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture porte sur l'élargissement de la route 337 (entre les rues Rodrigue et Guillemette à Terrebonne) et l'aménagement d'un bassin de rétention permettant la gestion des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme au schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'à toute autre mesure de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif agricole émise lors de la rencontre dudit comité le 20 août 2020 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins émette une recommandation favorable à l'égard de la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'élargissement de la route 337 (entre les rues Rodrigue et Guillemette à Terrebonne) et l'aménagement d'un bassin de rétention permettant la gestion des eaux pluviales, ladite demande étant conforme au schéma d'aménagement et de développement, aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'à toute autre mesure de contrôle intérimaire.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), ainsi qu'à la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

12 744-08-20

Autorisation de paiement – Élaboration du microsite sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 368-12-19, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement numéro 97-33R-10 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) et le cadre normatif qui y est associé ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'informer les résidents suite à l'adoption dudit règlement, la MRC Les Moulins a élaboré un microsite internet portant sur le sujet;

CONSIDÉRANT QUE le microsite internet de la MRC Les Moulins a été grandement basé sur celui élaboré préalablement par la MRC Thérèse-De Blainville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de partager avec la MRC Thérèse-De Blainville les frais de base encourus pour, entre autres, l'idéation, la conceptualisation, le développement et la mise en page du microsite d'origine;

CONSIDÉRANT QUE ce partage de frais permet à la MRC Les Moulins d'économiser temps et argent ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits frais correspondent au montant de 3 742,50\$, excluant les taxes, le tout tel que stipulé dans la facture de la MRC Thérèse-De Blainville, datée du 28 juillet 2020 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 3 742,50\$, excluant les taxes, à la MRC Thérèse-De Blainville, relativement au partage des frais encourus pour l'élaboration d'un microsite internet portant sur les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT), lequel a été repris, puis légèrement ajusté par la MRC Les Moulins pour produire son propre microsite.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-129 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 742,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 745-08-20

Examen et approbation du règlement numéro 1001-306 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les zones et les usages selon les secteurs assujettis au règlement numéro 1010 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et y prévoir des dispositions particulières

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-306 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les zones et les usages selon les secteurs assujettis au règlement numéro 1001 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et y prévoir des dispositions particulières;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-306 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajuster les zones et les usages selon les secteurs assujettis au règlement numéro 1001 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et y prévoir des dispositions particulières.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 746-08-20

Examen et approbation du règlement numéro 1001-309 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux entrées charretières et aux aires de stationnement pour l'usage "unifamiliale" de la classe A du groupe habitation dans la zone 9364-35 (Jardins Angora)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-309 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux entrées charretières et aux aires de stationnement pour l'usage "unifamiliale" de la classe A du groupe habitation dans la zone 9364-35 (Jardins Angora);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-309 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter des dispositions particulières relatives aux entrées charretières et aux aires de stationnement pour l'usage "unifamiliale" de la classe A du groupe habitation dans la zone 9364-35 (Jardins Angora).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 747-08-20

Examen et approbation du règlement numéro 1001-310 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-22 et d'y autoriser les usages "multifamiliale 2 logements", "multifamiliale 3 logements" et "multifamiliale 4 à 6 logements" en projet intégré

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-310 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-22 et d'y autoriser les usages "multifamiliale 2 logements", "multifamiliale 3 logements" et "multifamiliale 4 à 6 logements" en projet intégré;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-310 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-22 et d'y autoriser les usages "multifamiliale 2 logements", "multifamiliale 3 logements" et "multifamiliale 4 à 6 logements" en projet intégré.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 748-08-20

Examen et approbation du règlement numéro 1001-311 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8967-07 et 8868-70 à même une partie de la zone 8868-61 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 8868-70 (boulevard Laurier)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-311 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8967-07 et 8868-70 à même une partie de la zone 8868-61 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 8868-70 (boulevard Laurier);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-311 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 8967-07 et 8868-70 à même une partie de la zone 8868-61 et d'autoriser les usages religieux dans la zone 8868-70 (boulevard Laurier).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 749-08-20 Examen et approbation du règlement numéro 1088-8 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de construction 1088 afin d'ajuster les normes minimales de construction durable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1088-8 modifiant le règlement numéro 1088 sur la construction afin d'ajuster les normes minimales de construction durable;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1088-8 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1088 sur la construction afin d'ajuster les normes minimales de construction durable.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 750-08-20 Approbation du budget 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) (planification annuelle)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a autorisé, par la résolution numéro 11 531-09-18, la signature de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) alloue, pour l'année 2020-2021, une enveloppe annuelle de 382 750,00\$ à la région de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

CONSIDÉRANT QU'une planification annuelle 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a été élaborée en collaboration avec les six (6) MRC de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE cette planification annuelle 2020-2021 proposée respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses d'un montant de 382 750,00\$ en plus du montant résiduel de l'année 2019-2020 de 197 859,00\$, pour un montant total prévu de 580 609,00\$;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la planification annuelle 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière et le budget qui y est associé, tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

12 751-08-20

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2020-2021 (priorisation)

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour l'année 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réalisation d'interventions ciblées sur le territoire lanauois;

CONSIDÉRANT la priorisation, par les directeurs des services d'aménagement des six MRC de la région de Lanaudière, des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets tenu entre le 14 avril et le 22 mai 2020;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la priorisation des projets 2020-2021 pour un montant n'excédant pas 285 884,00\$, dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et autorise la MRC de Matawinie à procéder au financement des projets dans l'ordre énoncé dans le tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante advenant le désengagement de sommes.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

12 752-08-20

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 20 août 2020

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 20 août 2020 ;



Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) tenue le 20 août 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

12 753-08-20

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe

